

La sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat

Former des entrepreneurs et promouvoir chez les jeunes étudiants l'esprit d'entreprendre constitue un enjeu majeur pour notre pays.

L'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE)

L'observatoire a été créé en 2001 par les ministères chargés de la recherche, de l'éducation nationale, de l'industrie, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) et l'Académie de l'Entrepreneuriat afin de développer la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat dans l'ensemble du système éducatif.

Les missions de l'OPPE consistent à :

- recenser les actions de formation à l'entrepreneuriat, les différentes pratiques pédagogiques et les outils existants en matière d'enseignement de l'entrepreneuriat, et contribuer à leur visibilité à tous les niveaux du système éducatif et de formation ;
- diffuser les connaissances, méthodes et pratiques recensées ;
- évaluer l'impact et les effets des programmes de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat, et réaliser des études ponctuelles.

L'OPPE contribue à diffuser et valoriser l'esprit d'entrepreneuriat, par sa participation à des manifestations et colloques, l'organisation des « Journées de l'OPPE », le recensement des concours d'entrepreneuriat, la diffusion de documents d'information, la publication d'articles et l'animation de « l'Espace Enseignant » sur le site de l'APCE.

Deux sites Internet à l'usage des étudiants

Le recensement et la diffusion des actions du système éducatif entrant dans le champ de l'entrepreneuriat ont donné lieu à la constitution d'une base de données accessible sur www.entrepreneuriat.net ou www.apce.com. On peut y consulter des fiches « actions » et des fiches « établissements et organismes » en charge de ces actions, ainsi que des témoignages d'enseignants et d'experts, des outils pédagogiques expérimentés par des enseignants, une bibliographie sur l'entrepreneuriat et des liens utiles. Ces sites seront complétés d'un portail destiné spécifiquement aux étudiants.

Le portail de la vie étudiante, www.etudiant.gouv.fr, relaiera également les informations relatives à l'entrepreneuriat étudiant.



recherche

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation.

Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

La sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat

Maisons de l'Entrepreneuriat et Pôles de l'Entrepreneuriat Etudiant (PEE)

Le ministère chargé de la recherche a été à l'initiative, en 2004, de la création de 6 Maisons de l'Entrepreneuriat au sein d'établissements d'enseignement supérieur (Grenoble, Lille, Limoges, Marseille, Nantes, Poitiers). Ces espaces inter-établissements d'enseignement supérieur, dédiés à la connaissance de l'entreprise et à l'aide à la création d'activités, fonctionnent en s'appuyant sur une synergie étroite entre acteurs du monde universitaire et du monde économique. Centres de ressources, les Maisons de l'Entrepreneuriat remplissent des fonctions d'accueil et d'information des étudiants et jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise.

En 2009, les ministères chargés respectivement de l'industrie, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont lancé un appel à projets pour la création de Pôles de l'Entrepreneuriat Etudiant, notamment au sein des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), mis en place à la rentrée universitaire de 2010. Les 20 PEE sélectionnés, constitués de partenaires d'origines diverses, rassemblent les compétences et moyens de leurs membres afin de proposer aux étudiants intéressés par l'entrepreneuriat des outils innovants et adaptés. Les PEE ont en charge les 3 étapes nécessaires à la promotion et la mise en œuvre de l'esprit entrepreneurial : la sensibilisation, la formation et l'accompagnement.

Le programme « Innovons Ensemble »

Les ministères chargés respectivement de l'industrie, de l'enseignement supérieur et de la recherche soutiennent le programme « Innovons Ensemble » réalisé par l'association Retis, qui comporte 3 volets :

- le concours « Innovons Ensemble »;
- les stages « Innovons Ensemble » en PME innovantes dont la qualité est assurée par une charte approuvée par les ministères et dont la recherche est facilitée par l'installation d'une plateforme dédiée à ces stages d'un nouveau type : www.innovons-ensemble.com ;
- les Journées Portes ouvertes pendant lesquelles les professionnels, provenant tant des structures d'accompagnement que des entreprises, accueillent les étudiants en quête d'informations.

Des nouveautés au sein des universités

Depuis 2010, chaque établissement d'enseignement supérieur a nommé un « référent entrepreneuriat » qui a pour mission de promouvoir les carrières entrepreneuriales et d'informer les étudiants sur les aides existantes et susceptibles de soutenir leur projet. Les référents travaillent en collaboration avec les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) instaurés dans chaque université.

Depuis 2010, chaque université a également pour mission de créer une « Junior Entreprise » grâce au soutien de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE).

La Mission de coordination nationale pour l'entrepreneuriat étudiant

Pour en savoir plus
www.entrepreneuriat.net
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
www.etudiant.gouv.fr/pid20489/entrepreneuriat.html

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures instaurées en 2010 est suivie par un coordonnateur national pour l'entrepreneuriat étudiant qui anime la Mission de coordination nationale. Celle-ci veille à la bonne articulation entre les différentes mesures existantes en matière de promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiants et propose aux institutionnels tous moyens d'en améliorer l'efficacité.



Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05